

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt- six, le vingt-trois juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Marc HETSCH, Maire.

Etaient présents : Hubert MONDIERE, Danielle LACOUR, Patrick LARRAY, Véronique FESSY, Yves LAGRANGE, Christelle PAVALLIER, Thierry GOUTTARD, Christelle POUSSIN, Sandy MATHEVET, Marine DAMAIS, Clément CHRISTOPHE, David HERMANN.

Etaient absents ayant donné bon pour pouvoir : Marie MARCHETTO (pouvoir à Thierry GOUTTARD), Fabrice RABOUTOT (pouvoir à Jean-Marc HETSCH).

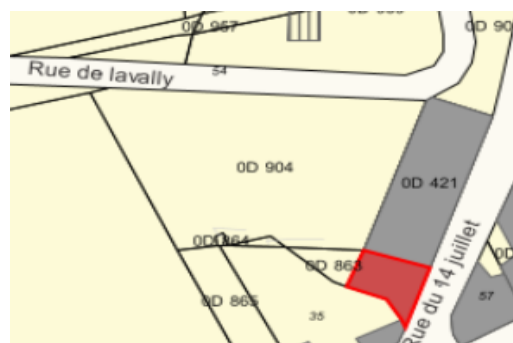
Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

Date d'envoi de la convocation : 18/06/2026.

OBJET : PROJET DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES FÊTES DE PRADINES – ACQUISITION D'UN GARAGE ADJACENT ET VALIDATION DES ORIENTATIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la salle des fêtes communale, située 140, rue du 14 juillet, nécessite une rénovation thermique globale du bâtiment : changement du système de chauffage, isolation...

La commune a identifié un garage adjacent, situé rue du 14 juillet, dans le bourg, cadastré sur la parcelle D867, dont l'acquisition permettrait d'étendre la salle des fêtes tout en mutualisant les espaces (Cf. plan ci-contre).



Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-22 relatifs aux compétences du conseil municipal en matière de gestion du domaine communal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L. 1311-1 et suivants sur les conventions de mise à disposition et les acquisitions immobilières,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L. 2241-1 et suivants sur les marchés publics et les procédures d'acquisition,

Vu la délibération du 05 décembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal approuve le projet de redynamisation du centre-bourg de Pradines.

Considérant le projet de la commune pour les travaux de rénovation thermique et l'extension de la salle des fêtes,

Considérant les échanges déjà réalisés avec le propriétaire pour l'informer de l'intention de la commune d'acheter ce bien,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** le projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes incluant l'acquisition du garage,
- ✓ **DECIDE** de lancer les études nécessaires à la bonne réalisation du projet,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation du projet.

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Fait et délibéré à Pradines, le 23 juin 2026.

Le Maire,

Jean-Marc HETSCH